

TECHTERA : note d'information sur les masques barrières contre le COVID-19 à destination des industriels et des collectivités - 08/04/2020

TECHTERA, pôle de compétitivité dédié à la filière textile française, est associé à la DGE, l'IFTH, EuraMaterials et au CSF Mode & Luxe dans la structuration de la filière textile pour la fabrication des masques destinés à lutter contre le Covid-19.

Pour faire face à la pénurie de masques chirurgicaux utilisés dans d'autres domaines que le milieu de la santé, l'Etat a défini dans sa note d'information du 29 mars 2020, **des équipements de travail exclusivement réservés à des usages non sanitaires**.

Ce sont des masques dit à Usages Non Sanitaires (UNS) lavables, divisés en deux catégories :

Catégorie 1 : Masques individuels à usage des professionnels en contact avec le public

Destinés aux populations amenées à recevoir du public dans le cadre de leurs activités professionnelles (policiers, gendarmes, hôtesses de caisses, etc.). Ils filtrent au moins 90 % des particules de 3 microns.

Catégorie 2 : Masques à visée collective pour protéger l'ensemble d'un groupe portant ces masques

Destinés aux individus ayant des contacts occasionnels avec d'autres personnes, dans le cadre professionnel.

Ces masques pourront être portés par l'ensemble des individus d'un sous-groupe (entreprise, service...) ou en présence d'autres individus porteurs d'un masque d'une autre catégorie, lorsque le poste ou les conditions de travail le nécessitent. Ils filtrent au moins 70 % des particules de 3 microns.

Que doit-on vérifier lors de l'achat d'un masque d'origine française ?

- La présence d'un étiquetage de composition
- La présence d'une étiquette sur chaque conditionnement commercial (sachet, carton, palette ...) mentionnant les éléments suivants :
 - Le nom du fabricant et son adresse postale
 - La référence ou le nom commercial du masque
 - **La catégorie du masque, à savoir : « UNS 1 » (catégorie 1) ou « UNS 2 » (catégorie 2)**
- La présence d'une notice d'utilisation incluant la composition des masques
- **Les conditions d'entretien**

Où acheter des masques pour vos collaborateurs ?

2 plateformes « Marketplace » nationales :

- 1. Répertoire des entreprises ayant une capacité de minimum 500 pièces/jour : www.csmodeluxe-masques.com**
 - Mise en relation des acheteurs et des producteurs français
 - Information sur la production et les matières afin de favoriser des volumes plus importants
- 2. Répertoire des entreprises ayant une capacité de minimum 5000 pièces/jour : www.stopcovid19.fr**
 - Mise en relation des distributeurs, prestataires de services, sous-traitants spécialisés et des professionnels de santé (hôpitaux, cliniques, centres de soins, pharmacies, etc.), des maisons de retraites ou EHPAD, et de toutes les entreprises ayant besoin de protéger leur personnel dans la lutte contre le Covid-19 (*mis en place par l'Etat*)

Site de référencement national :

Mise en place par la Direction Générale des Entreprises d'un site de référencement national fournissant :

- Une caractérisation des masques fournis par les producteurs français
- Les coordonnées des producteurs français.

Le tableau est mis à jour quotidiennement sur le site de la DGE :

<https://www.entreprises.gouv.fr/covid-19/liste-des-tests-masques-de-protection>

Sites de référencement régionaux :

Auvergne-Rhône-Alpes : Liste des entreprises proposant des masques caractérisés et en cours de caractérisation sur le site internet d'UNITEX : <https://www.unitex.fr>

Grand-Ouest : <https://www.modegrandouest.fr>

Comment sont caractérisés les masques barrières?

A ce jour, les tests sont faits par la Direction Générale de l'Armement : ils mesurent l'efficacité de la filtration des particules de 3 microns et la respirabilité. Depuis le 3 avril 2020, des tests de lavage sont effectués par l'IFTH afin de connaître les performances des masques fournis.

Pour mieux appréhender les résultats et acheter les masques les plus adaptés à vos besoins, une note a été élaborée par l'IFTH pour comprendre les résultats présentés :

<https://www.ifth.org/2020/04/02/demarche-et-guide-caracterisation-masques>

Sources :

1. <https://www.ifth.org>
2. <https://www.entreprises.gouv.fr/covid-19/liste-des-tests-masques-de-protection>

– Techtera, référence en innovation textile –

Techtera est le pôle de compétitivité dédié à la filière textile française soutenu par l'Etat, la Direction Générale de l'Armement et les collectivités territoriales. Il anime un réseau de 200 membres (entreprises, laboratoires de recherches, centres techniques, universités et grandes écoles), avec pour objectif principal de **stimuler la compétitivité par l'innovation collaborative**. Depuis 2005, Techtera a ainsi accompagné plus de **215 projets R&D financés** pour un budget total de **556,5 millions d'Euros**, à destination des marchés d'application de la santé, des sports et loisirs, du transport, du bâtiment, de la protection et de la sécurité, de l'habillement et de la décoration.

Contact :

contact@techtera.org

Tél : 04 20 30 28 80

www.techtera.org